



Français

Classe de seconde, enseignement commun

Document de travail - Ne pas diffuser

<u>PRÉAMBULE</u>	3
<u>L'ÉTUDE DE LA LANGUE AU LYCÉE</u>	4
<i><u>I – Présentation générale</u></i>	4
<i><u>II – Objets d'étude</u></i>	5
<i><u>III – L'étude de la grammaire : mise en œuvre</u></i>	8
<i><u>IV – Activités de langue et évaluation</u></i>	9
<u>PROGRAMME DE FRANÇAIS DE LA CLASSE DE SECONDE</u>	12
<i><u>I – Présentation générale</u></i>	12
<i><u>II – Contenus</u></i>	15
<i><u>III – Remédiation, approfondissement, évaluation</u></i>	21

Document de travail - Ne pas diffuser

PRÉAMBULE

Le programme de français de seconde poursuit des objectifs d'instruction et d'éducation répondant aux finalités de l'enseignement du français dans l'ensemble du cursus de formation des élèves : leur permettre de se constituer une culture personnelle, de construire et de renforcer leurs compétences fondamentales d'expression écrite et orale, de lecture et d'interprétation, dans une perspective de formation de la personne et du citoyen.

Les finalités propres de l'enseignement du français au lycée sont les suivantes :

- améliorer les capacités d'expression et de compréhension des élèves par un enseignement continué de la langue, et par la pratique fréquente et régulière d'exercices variés, écrits et oraux ;
- faire lire les élèves et leur permettre de comprendre et d'apprécier les œuvres, de manière à construire une culture littéraire commune, ouverte sur les autres arts, sur les différents champs du savoir, et sur la société ;
- structurer cette culture en faisant droit à la sensibilité et à la créativité des élèves dans l'approche des formes, des œuvres et des textes, mais aussi en faisant toute sa place à l'histoire littéraire parmi les savoirs spécifiques de la discipline, afin de donner aux élèves des repères clairs et solides ;
- former le sens esthétique des élèves et cultiver leur goût, en favorisant l'appropriation de leurs lectures et en renforçant leurs capacités d'analyse et d'interprétation ;
- approfondir et exercer le jugement et l'esprit critique des élèves, les rendre capables de développer une réflexion personnelle et une argumentation convaincante, à l'écrit comme à l'oral ;
- les amener à adopter une attitude autonome et responsable, notamment en matière de recherche d'information et de documentation.

Ces finalités sont en relation étroite les unes avec les autres. L'enseignement qui les vise suppose une progression ordonnée, prenant appui sur des lectures nombreuses et sur l'étude de textes majeurs de notre patrimoine littéraire. Les divers exercices et activités du cours de français contribuent à la mise en œuvre de cette progression. L'acquisition par les élèves des connaissances et des compétences définies par le programme donne lieu à des évaluations régulières. Celles-ci permettent de prévoir l'accompagnement, le soutien ou l'approfondissement adaptés aux besoins des élèves.

Visant à transmettre la connaissance et le goût ~~amour~~ de la langue et de la littérature, à construire une culture de la parole, de l'écriture et de la lecture qui est au cœur des humanités, soucieuse de favoriser chez les élèves une appropriation personnelle des connaissances, qui suppose une véritable expérience des savoirs, la discipline « français » contribue à l'acquisition de compétences fondamentales de compréhension et d'expression, de

réflexion, d'interprétation et d'argumentation. Elle joue donc un rôle déterminant dans l'éducation de l'intelligence, mais aussi de l'imagination, de la sensibilité et du goût. Ouvrant aux élèves l'accès à ce trésor de l'esprit humain qu'est la littérature, elle participe également à former et enrichir, par l'expérience de la fiction et l'étude des œuvres et des textes, l'approche des questions éthiques, ainsi qu'une véritable connaissance du monde et d'autrui.

Pour y parvenir, les programmes de français des classes de lycée ont pour ambition de donner à la discipline toute son ampleur et de marquer sa place au carrefour des arts et des humanités.

L'ÉTUDE DE LA LANGUE AU LYCÉE

I – Présentation générale

Si l'étude de la littérature constitue le cœur de l'enseignement du français au lycée, le travail sur la langue doit y retrouver une place fondamentale, comme c'est le cas au collège, car c'est de la maîtrise de la langue que dépendent à la fois l'accès des élèves aux textes du patrimoine littéraire et leur capacité à s'exprimer avec justesse à l'écrit et à l'oral. Le développement de cette maîtrise recouvre donc deux aspects complémentaires :

- l'amélioration des *compétences langagières* *compétences de compréhension et d'expression* dont résulte la qualité de la compréhension et de l'expression écrites et orales
- et l'acquisition de *connaissances linguistiques* permettant de décrire le fonctionnement de la langue et des discours, en particulier le discours littéraire.

Les compétences de compréhension et d'expression correspondent aux aptitudes d'expression et de compréhension écrites et orales acquises depuis l'enfance, et développées par un travail régulier à l'école puis au collège. Ce travail de perfectionnement permet à l'élève d'enrichir son lexique, de saisir sa pensée par le mot le plus juste, de percevoir la nuance d'une formule chez un auteur, d'en proposer une reformulation, d'appréhender et manipuler intuitivement la structure syntaxique d'une phrase, en somme de s'approprier une grammaire vivante et la mécanique et les nuances de sa langue.

Les *connaissances linguistiques* sont des savoirs spécialisés, qui comportent notamment une description des classes grammaticales, des différents rapports qui s'établissent entre les mots au sein de la phrase et du texte, ainsi que des notions relatives au fonctionnement du discours littéraire. Elles sont adossées à une terminologie de spécialité (*métaphore, adjectif, subordination, focalisation, assonance, etc.*) dont elles proposent des descriptions et des définitions. On les convoque et on les emploie pour décrire la langue et le fonctionnement des discours.

Les compétences de compréhension et d'expression et les connaissances linguistiques sont complémentaires ; elles se nourrissent et s'éclairent mutuellement : une connaissance fine des principes de l'orthographe, de la grammaire et de la conjugaison rend l'expression plus sûre et, inversement, la possession d'un vaste vocabulaire ou l'aisance à bâtir des phrases sont renforcées par le regard réflexif que la grammaire porte sur les discours.

En dépit de cette étroite imbrication, il faut concevoir le travail de l'expression écrite et orale comme une activité à part entière, distincte de la leçon de grammaire. Cette activité doit s'affranchir, dans un premier temps, du recours systématique au métalangage grammatical : sous la loupe de la grammaire, les phrases et les textes deviennent souvent des objets inertes, extérieurs à soi. Il apparaît donc essentiel d'identifier pour le travail d'expression des visées communicationnelles claires et accessibles. Cela se traduit, par exemple, dans le fait d'intituler une activité d'expression « Nuancer un propos » plutôt que « La modalisation ». Ainsi guidé par des objectifs concrets plutôt que par une terminologie dont la maîtrise est parfois fragile, le travail aboutit plus certainement à une amélioration des de compréhension et d'expression et à une meilleure conscience de la langue.

II – Objets d'étude

■ Grammaire

Les apprentissages du collège doivent être confortés et renforcés tout au long des années de seconde et de première. Parallèlement, plutôt que d'introduire des notions nouvelles, il s'agit au lycée d'enrichir les connaissances linguistiques par l'ouverture de nouvelles perspectives sur certains points, ou par l'approfondissement de certaines questions. La description linguistique pouvant opérer sur de multiples plans (sémantique, syntaxe, pragmatique ...), et sur plusieurs échelles (mot, phrase, texte ...), on aborde ainsi progressivement la complexité de la langue et du langage. Plus largement, il s'agit, depuis l'école jusqu'au lycée, de créer ou de renforcer, pour chaque élève, une exigence linguistique et un sentiment de la langue, de cultiver cette précieuse familiarité avec elle qui ouvre aussi à une meilleure connaissance de soi-même.

Ce surcroît d'attention porte au lycée sur les points suivants :

Les accords dans le Groupe Sujet et le Groupe Verbal (classe de seconde)

Cette question d'orthographe grammaticale reprend de manière synthétique les règles d'accord abordées depuis le cycle 2. Elle offre en outre l'occasion de consolider la connaissance des classes lexicales et des fonctions syntaxiques dans la phrase simple.

Le verbe : valeurs temporelles, aspectuelles, modales ; concordance des temps (classe de seconde)

Jusqu'au cycle 4, le verbe fait l'objet d'une approche principalement morphologique et sémantique ; parvenus au lycée, les élèves doivent donc être à même d'identifier une forme

verbale et on peut insister sur les phénomènes de concordance, sur le rôle des temps dans la structuration des récits ou dans la modalisation du propos.

Les relations au sein de la phrase complexe (classe de seconde)

L'analyse syntaxique de la phrase complexe, déjà abordée au cycle 4, doit être consolidée et complétée : la description systématique des rapports entre les propositions (juxtaposition, coordination, subordination) qui a été menée au collège s'enrichit d'une description *sémantique* de ces rapports permettant de rendre compte avec plus de précision de l'interprétation des textes.

La syntaxe des relatives (classe de seconde)

Puisqu'il est essentiel d'arrimer tout travail grammatical à l'éclairage du *sens*, on s'attache à revoir les subordonnées dans leur détail, d'un point de vue syntaxique bien sûr (syntaxes interne et externe), mais en veillant aussi à articuler cette description à la compréhension et à l'expression. On peut insister sur le cas des subordonnées relatives, qui constituent un point d'une grande complexité syntaxique. On travaille en priorité sur la compréhension de la structure interne des relatives (notamment celles qui sont introduites par *dont, auquel, duquel*, etc.), en insistant par exemple sur ce qui les distingue des conjonctives.

Les subordonnées circonstancielles (classe de première)

Le professeur rappelle aux élèves les subordonnées circonstancielles de cause, de conséquence, de but, d'hypothèse et de concession, ainsi que les outils grammaticaux qui permettent leur construction, y compris les plus rares et complexes : ces subordonnées sont en effet essentielles au travail sur l'argumentation, en lecture comme dans les activités d'expression. Pour les besoins du travail de l'expression écrite et orale, on rapproche systématiquement les subordonnées d'autres moyens linguistiques permettant d'exprimer les mêmes relations logiques ou situationnelles (connecteurs, groupes prépositionnels, etc.), et on explique les nuances des emplois argumentatifs de ces structures.

L'interrogation : syntaxe, sémantique et pragmatique (classe de première)

L'ouverture de perspectives pragmatiques, avec la prise en compte des actes de langage couplés aux types de phrases, offre l'occasion d'approfondir la syntaxe de l'interrogation. On peut présenter les différentes formes de phrase interrogative associées au registre (plutôt que *niveau*) de langue, mais on vise à éclairer surtout les distinctions entre l'interrogation directe et les interrogatives enchâssées (ou indirectes), souvent peu maîtrisées dans les productions écrites et orales. On peut enfin traiter plus précisément la syntaxe de la phrase interrogative (nature et fonction du mot interrogatif, notamment). Des prolongements ponctuels vers la phrase exclamative et les discours rapportés sont possibles.

De la morphologie à la pragmatique : expression de la négation (classe de première)

Il s'agit d'envisager ~~Cette question envisage~~ la négation dans une perspective d'abord morphologique, puis syntaxique ; elle recouvre l'étude de la phrase négative, de la préfixation et de l'opposition lexicale (antonymie), et permet donc de travailler sur des unités de niveau différent et s'ouvre naturellement à l'expression écrite et orale. À l'échelle des textes, on peut observer le fonctionnement pragmatique de la négation (négations partielles, énonciations implicites, etc.).

Lexique (classes de seconde et première)

Des activités sont régulièrement consacrées au renforcement des ressources trop souvent négligées du lexique. Si le rappel des modes de néologie (dérivation, composition, emprunt, etc.) ou des relations lexicales (synonymie, antonymie, hypéronymie ...) peut guider ou éclairer ponctuellement l'exploration du lexique, celle-ci doit aussi se déployer au gré des rencontres avec les textes, hors du cadre rigide d'exercices mécaniques, afin de mettre au jour les accointances discrètes ou les voisinages féconds entre les mots.

■ **Expression écrite et orale**

Sans constituer à proprement parler des objets d'étude à traiter dans un temps qui leur soit dédié, les éléments présentés ci-dessous sont à considérer comme des axes autour desquels peuvent s'organiser tout au long de l'année les activités des élèves.

Il peut s'agir tout d'abord de *relations logiques fondamentales*, qui se rencontrent dans la plupart des discours construits :

- l'expression de l'hypothèse et de la condition ;
- l'expression de la cause, de la conséquence et du but ;
- l'expression de la comparaison ;
- l'expression de l'opposition et de la concession.

Pour chacun de ces axes, en fonction des travaux écrits et oraux conduits en classe, le professeur présente aux élèves un ensemble organisé de constructions et de mots qu'ils peuvent s'approprier au moyen de courts exercices d'écriture personnelle ou de reformulation (voir *infra*).

Il peut s'agir également de compétences plus générales relevant de la communication, qui mettent en jeu tant le lexique que la syntaxe ou la structuration du texte :

- adapter son expression aux différentes situations de communication ;
- organiser le développement logique d'un propos ;
- reformuler et synthétiser un propos ;
- discuter et réfuter une opinion ;
- exprimer et nuancer une opinion.

Le travail des connaissances linguistiques (grammaire) et celui des compétences de compréhension et d'expression étant complémentaires, il est judicieux de consacrer un moment avec les élèves à identifier et décrire les caractéristiques grammaticales des éléments qu'ils ont acquis au cours des activités d'expression écrite et orale. Par exemple, une attention portée aux subordonnées trouverait sa place au terme d'un travail sur les relations logiques, ou bien une observation des formes de reprise, notamment pronominales, conclurait utilement un travail sur l'organisation du paragraphe et du texte.

III – L'étude de la grammaire : mise en œuvre

■ La leçon de grammaire

Le professeur peut consacrer une séance à présenter dans le détail un point de grammaire accompagné d'exercices favorisant l'appropriation. La leçon de grammaire autonome est une modalité appropriée lorsqu'il s'agit par exemple d'aborder l'un des objets d'étude signalés plus haut, notamment pour les questions de syntaxe.

Il est toutefois essentiel de combiner la présentation théorique des questions de grammaire avec des *exercices structuraux* de manipulation syntaxique et morphologique (commutation, déplacement, suppression, adjonction, pronominalisation, passage à la voix passive) qui permettent d'améliorer les compétences d'expression, l'objectif n'étant pas de faire des élèves des linguistes, mais des locuteurs possédant un solide *sentiment de la langue*.

■ L'observation grammaticale ponctuelle

Le professeur peut aussi consacrer entre cinq et dix minutes d'une séance à un *moment de grammaire*, selon des modalités proches de la question de grammaire posée à l'oral des épreuves anticipées du baccalauréat. Il propose ainsi à ses élèves d'analyser un court énoncé tiré d'un texte à l'étude, avec l'objectif d'identifier une classe de mots, une fonction syntaxique, une structure de phrase ou une relation lexicale. Il peut s'agir de revenir sur les connaissances acquises au collège ou plus récemment au lycée. Ce *moment de grammaire* permet en outre de repérer des questions à traiter dans le cadre de l'accompagnement personnalisé.

■ L'accompagnement personnalisé

Selon les situations, le dispositif d'accompagnement personnalisé peut être dédié ~~est souvent dédié, en grande partie,~~ au travail d'expression écrite et orale. Il peut permettre aux élèves de

remédier aux difficultés en langue qu'ils rencontrent et qui se traduisent par des défaillances constatées par l'enseignant à l'occasion des travaux écrits et oraux.

IV - Activités de langue et évaluation

■ Grammaire

L'épreuve orale anticipée du baccalauréat comporte désormais une courte question de grammaire. Le professeur peut y préparer ses élèves par des questions ponctuelles mais régulières portant sur la morphologie et la syntaxe (identification de formes verbales, des nature et fonction des constituants, analyse logique de phrases). L'étude de la langue ne doit cependant pas se limiter à l'acquisition de connaissances théoriques permettant de décrire les textes. Pour assurer le lien entre ces connaissances et les compétences d'expression, le professeur propose des exercices *activités de manipulation* qui encouragent un regard réflexif des élèves sur la langue tout en sollicitant leurs compétences de compréhension et d'expression. Peuvent ainsi être envisagés :

- *la syntaxe de la négation et de l'interrogation* : transformation de phrases, *textes à trous*, reformulation, etc. ;
- *la syntaxe des relatives* : transformation de phrases (relativisation), commutation avec d'autres types d'expansions, etc. ;
- *les subordonnées circonstancielles* : paraphrase, commutation avec des structures sémantiquement équivalentes (GP, GN...), etc. ;
- *les outils de cohésion textuelle* : repérage de ces outils dans un texte, *textes à trous*, commutation avec des expressions synonymes, etc.

■ Expression orale et écrite

Les exercices liés aux épreuves anticipées de français appellent naturellement un entraînement méthodique et régulier. Mais au-delà, en fonction de besoins précis de communication et prenant en compte les besoins de ses élèves, le professeur définit et met en œuvre dans sa classe les activités d'expression écrite et orale qu'il juge utiles.

- Par exemple, à partir d'un corpus étudié en classe ou introduit pour l'occasion, il peut mettre en évidence un certain nombre d'occurrences exprimant telle relation logique particulière qu'il incombe aux élèves d'identifier. Il dresse ensuite avec la classe une liste d'outils grammaticaux et lexicaux exprimant ou soutenant la même relation, et propose un certain nombre d'exercices de complexité croissante : phrases à compléter, phrases à composer à partir de consignes, puis rédaction de paragraphes argumentatifs.

- D'autres exemples sont décrits plus bas (cf. Évaluation).

Le principe qui sous-tend le travail de l'expression écrite et orale est qu'il est primordial de munir les élèves d'outils leur permettant de bâtir des énoncés et des discours de dimensions variées : phrases, paragraphes et textes. La seule pratique de la production écrite de textes, même strictement guidée, ne suffit pas à accroître les compétences d'expression de tous les lycéens, ni à combler d'importantes lacunes lexicales et syntaxiques.

■ Évaluation

Les *compétences de compréhension et d'expression* (orthographe, expression écrite et orale) sont généralement évaluées au lycée dans une prise en compte globale et indifférenciée lors des travaux de production écrite (commentaire de texte, dissertation, etc.) ; on ne fait alors qu'estimer une « qualité d'expression » d'ensemble. Si ce type d'évaluation peut correspondre aux visées d'un bilan ou d'un examen, il ne permet pas de construire des stratégies didactiques capables d'accompagner et de mesurer le progrès des élèves au cours de leur apprentissage.

Par ailleurs, une activité strictement systématique (repérage, étiquetage et application) réglée par une feuille de route balisant d'emblée l'ensemble de la séance ne garantit nullement la meilleure adhésion des élèves. À l'inverse, le fait de réactiver par digression et donc à contretemps certaines notions connexes ou certains tours mnémotechniques (par ailleurs utiles) peut introduire de la complexité plutôt que de la clarté. Il est donc essentiel de concilier la nécessité de répétitions visant à l'automatisation et la motivation par le plaisir de comprendre et de progresser dans la maîtrise de l'expression.

En mettant en œuvre les exercices de grammaire ou d'expression orale et écrite définis plus haut, le professeur de lycée prend donc soin de concevoir des exercices *calibrés* en fonction d'objectifs précis.

- Par exemple, lorsqu'est ciblée la syntaxe de la négation et de l'interrogation, on peut associer aux exercices préconisés (reformulation ; transformation ; invention sous contraintes, etc.) une série d'interventions individuelles ou collectives, soigneusement distribuées, propices à une restitution raisonnée (discours interprétés, saynètes jouées) et dont certaines, annoncées clairement, offrent une occasion d'évaluer finement l'évolution des apprentissages.
- Selon le même principe, en prolongement par exemple d'un travail d'observation sur l'expression de l'opposition et de la concession, on peut organiser quelques confrontations, oralement ou par écrit, soigneusement préparées, pour connaître le degré de maîtrise des outils et procédés fondamentaux. Nettement affiché et soigneusement explicité, l'objectif de l'exercice est moins d'avoir raison que de mobiliser les ressources envisagées en classe.

~~Enfin, si la classe a mené un travail méthodique de grammaire sur les propositions relatives, on peut mettre en place une évaluation ponctuelle classique, où l'élève doit montrer par écrit qu'il est capable d'opérer telle commutation avec d'autres types d'expansion ; il est également possible d'articuler deux objectifs (connaître les combinaisons de la relative et exprimer voire nuancer une opinion) en l'invitant à émettre et justifier un jugement personnel sur l'efficacité de différentes expansions de natures différentes mais de sens équivalent, au sein d'un corpus d'énoncés.~~

La maîtrise de l'orthographe demeure bien sûr une préoccupation pour chaque professeur qui enseigne au lycée : la connaissance et le respect des différents codes qui régissent une communication claire et précise, partagés par tous, constituent bien l'un des objectifs fondamentaux de l'enseignement scolaire. Aussi les objets d'étude et les champs d'observation qui sont recensés plus haut offrent-ils naturellement l'occasion d'utiles rappels et d'approfondissements nécessaires dans ce domaine également.

~~D'une manière plus générale, il faut rappeler qu'il n'y a rien d'excessif dans le fait d'attendre de lycéens une connaissance correcte de la syntaxe de la phrase, des stratégies courantes de communication, et des nuances du lexique. C'est pourquoi, soucieux d'interroger sa pratique et de soumettre la progression de son enseignement à une mesure fine de ses effets, le professeur mise sur des dispositifs d'évaluation *sur mesure*, modestes mais fréquents, concentrés sur des points qu'il a pris soin d'annoncer et de partager clairement, et propres à vérifier l'efficacité de ses leçons.~~

Dans l'ensemble des travaux écrits demandés aux élèves, il est légitime qu'une attention spécifique soit portée à la correction de la langue et que celle-ci soit prise en compte dans l'évaluation. On peut considérer qu'un quart des points doit être attribué à cette composante des exercices, le professeur mesurant son degré d'exigence en fonction de son enseignement et des acquis des élèves.

PROGRAMME DE FRANÇAIS DE LA CLASSE DE SECONDE

I - Présentation générale

■ Objectifs

L'enseignement du français en classe de seconde obéit à des finalités qui tiennent à la nature même de ses objets principaux et à leur liaison consubstantielle : la langue et la littérature. Il est de ce fait en relation étroite avec les autres enseignements linguistiques, artistiques et culturels. S'appuyant sur les acquis du cycle 4, il vise à rendre plus nette la conscience linguistique des élèves et plus solide leur connaissance de la langue, pour leur permettre d'avoir une compréhension plus fine de ce qu'ils lisent et de s'exprimer avec aisance, à l'écrit et à l'oral, de manière juste et rigoureuse. Il se donne également pour objectif de construire une culture littéraire nettement structurée et d'en favoriser l'appropriation par les élèves : en ce sens, l'enseignement de la discipline suppose que soit favorisée une pratique intensive de toutes les formes, scolaires et personnelles, de la lecture littéraire. Il permet la structuration de cette culture en apportant aux élèves une connaissance des formes et des genres littéraires, replacés dans leur contexte historique, culturel et artistique. Les principaux objectifs du cours de français au lycée sont donc de faire réfléchir, lire, écrire et parler les élèves. L'acquisition d'un sens précis de la langue et l'aisance d'expression qui en résulte, ainsi que la construction d'une culture littéraire partagée et assimilée personnellement par chaque élève dépendent de l'interaction des modalités diverses de ces quatre activités fondamentales.

Pour atteindre ces objectifs, les professeurs travaillent sur les objets d'étude en proposant aux élèves la lecture d'œuvres intégrales (ou de sections substantielles et cohérentes d'œuvres intégrales), auxquelles sont associés des parcours d'histoire littéraire de lectures qui prennent la forme de groupements de textes organisés de façon chronologique.

À ces œuvres et parcours, peuvent s'ajouter :

- des prolongements artistiques et culturels, faisant dialoguer textes littéraires, œuvres relevant des autres arts et éclairages critiques et documentaires ;
- des groupements de textes complémentaires, correspondant à des questions littéraires posées par les œuvres et parcours au programme, et qui gagnent à être approfondies par l'analyse d'extraits d'autres œuvres, à quelque époque qu'elles appartiennent.

■ Langue

Le travail sur la maîtrise de la langue et de l'expression a en seconde un caractère fréquent et régulier. Il a pour objectif de stabiliser et d'approfondir les connaissances acquises au collège, mais aussi de mettre ces connaissances au service de la compréhension des textes et de l'amélioration des capacités d'expression des élèves. Il a toute sa place dans les activités conduites en classe, en lien avec l'étude des textes et les travaux écrits et oraux, mais aussi en préparation, en remédiation ou en approfondissement.

■ Littérature

Contenus obligatoires

Le programme fixe quatre objets d'étude pour la classe de seconde, qui peuvent être traités dans l'ordre souhaité par le professeur au cours de l'année. À l'intérieur de ce cadre, celui-ci organise librement des séquences d'enseignement cohérentes, fondées, selon les objets d'étude, sur un parcours chronologique autour d'une question littéraire ou sur la lecture intégrale d'une œuvre présentée dans son contexte historique, artistique et culturel.

- L'étude de quatre parcours d'histoire littéraire de lectures et de quatre œuvres intégrales par an est obligatoire.
- La lecture cursive est constamment encouragée par le professeur ; trois œuvres au moins, distinctes de celles qui sont étudiées en cours, doivent être lues par l'élève et faire l'objet d'une restitution dans un carnet personnel qu'il est invité à tenir tout au long de l'année (voir infra).

Le professeur veille à présenter, dans les parcours mais aussi par le choix des œuvres intégrales ou cursives, un tableau varié de la littérature française et francophone. Il propose, en particulier pour les lectures cursives, des ouvertures vers les littératures étrangères, du passé lointain - en particulier les textes de l'Antiquité - jusqu'à la période moderne et contemporaine, en s'appuyant sur des traductions de qualité et reconnues.

Pour éclairer la lecture des œuvres et des textes littéraires composant les parcours par leur mise en relation avec les autres arts et pour développer chez les élèves des connaissances d'ordre esthétique et la capacité d'analyser des images, le professeur a soin de proposer des prolongements artistiques et culturels.

Il propose par ailleurs, en alternance avec ces prolongements, des groupements de textes complémentaires permettant, par une analyse comparée, d'enrichir et de préciser l'interprétation des œuvres ou des textes composant les parcours.

- Sur l'ensemble de l'année, deux prolongements artistiques et culturels et deux groupements de textes complémentaires sont obligatoires, le professeur appréciant la pertinence et l'intérêt de leur distribution entre les quatre objets d'étude.

Exercices

L'année de seconde en français permet une première approche des exercices écrits et oraux spécifiques des épreuves anticipées du baccalauréat de fin de première. Cette initiation est à construire de manière progressive : le professeur propose à cette fin des exercices adaptés à chaque séquence.

Ces exercices sont les suivants :

À l'oral, pour la voie générale et la voie technologique :

- l'explication linéaire, qui suit le mouvement du texte et en fonde l'interprétation sur une analyse précise des principaux effets de sens ;
- l'entretien, qui prend appui sur la présentation d'un dossier proposé par l'élève et réunissant, sur un objet d'étude, un approfondissement documentaire, un prolongement artistique et culturel, la référence d'une lecture cursive et un écrit personnel d'appropriation (voir *infra*).

Afin de se préparer au travail d'élaboration du dossier qu'il devra présenter à l'épreuve orale de fin de première, l'élève tient, tout au long de l'année, un carnet personnel de lectures et de formation culturelle (papier ou numérique), où il garde la trace de sa rencontre avec les œuvres, et des événements liés à son parcours de formation culturelle (spectacles, visites de musées, rencontres avec des écrivains ou des artistes, concerts, etc.). Ce carnet ménage à l'élève un espace d'expression personnelle maîtrisée, à l'intersection entre l'univers scolaire et ses intérêts intellectuels et culturels : il y témoigne de ses expériences de lecture et des questions et appréciations que suscitent les œuvres littéraires et artistiques. Visé par le professeur qui veille à ce qu'il soit régulièrement tenu, il invite l'élève à développer un rapport singulier avec les œuvres, et à rendre compte de manière personnelle – critique, analytique ou créative – de ce qu'il retient de ses lectures. Il lui permet également de réunir les écrits personnels, que le professeur veille à faire pratiquer le plus régulièrement possible, et qui concernent ses lectures cursives et ses lectures personnelles, mais aussi les œuvres et textes étudiés en classe, dont ils facilitent la compréhension approfondie.

Ces écrits personnels peuvent prendre des formes variées : restitution des impressions de lecture (préparatoire ou postérieure aux commentaires) ; écriture d'invention (pastiches, réécritures, changements de cadre spatio-temporel, changements de point de vue, etc.) ; écriture d'intervention (changement d'un possible narratif, insertion d'éléments complémentaires dans le texte, etc.) ; association au texte, justifiée par l'élève, d'une œuvre iconographique, d'une séquence filmique ou vidéo ; construction de l'édition numérique enrichie d'un texte (notes, illustrations, images fixes ou animées, éléments d'interactivité ...) ;

élaboration d'un essai sur une question éthique et/ou esthétique soulevée par une œuvre lue ;
rédaction d'une note d'intention de mise en scène, d'un synopsis, d'un extrait de scénario, etc.

À l'écrit, pour la voie générale :

- le commentaire de texte, qui suppose une organisation des remarques selon deux ou trois perspectives de lecture pertinentes, lesquelles ne sont pas nécessairement thématiques, et un développement composé de l'interprétation ;
- la dissertation, qui porte sur une œuvre étudiée pendant l'année et sur le parcours d'histoire littéraire associé au sein duquel elle s'inscrit. En seconde, l'exercice porte sur l'œuvre, dont d'étude est éclairée par un groupement de textes complémentaires ou par un prolongement artistique et culturel.

À l'écrit, pour la voie technologique :

- le commentaire de texte ;
- la contraction suivie d'un essai : la contraction porte sur un texte argumentatif qu'il s'agit de résumer et de reformuler de manière précise, en respectant l'énonciation, la thèse, la composition et le mouvement ; l'essai prend appui sur un corpus de textes d'idées argumentatifs pour répondre de manière construite et argumentée à une question sur le thème qui y est abordé.

II – Contenus

■ Langue

Voir, à la suite du préambule, la partie intitulée « L'étude de la langue au lycée », commune aux programmes de seconde et de première.

■ Les objets d'étude

La classe de seconde vise à construire une approche raisonnée des formes, des genres et une connaissance générale des grandes périodes de l'histoire littéraire, de manière à permettre en première un approfondissement par l'étude des œuvres et parcours d'histoire littéraire de lectures associés, arrêtés par le programme national. Le programme de seconde définit ainsi, pour chaque genre, des périodes larges. La priorité est donnée en seconde aux parcours dans la construction des séquences sur la poésie et sur la littérature d'idées et la presse. Pour le théâtre, le roman et le récit, le professeur veillera également à choisir des lectures intégrales et cursives de siècles différents, de manière à proposer un travail de mise en perspective diachronique sur ces deux genres.

La poésie du Moyen Âge au XVIII^e siècle

Au collège, les élèves ont pu lire et étudier des textes poétiques dans le cadre de thèmes définissant des enjeux de formation littéraire et personnelle, et se familiariser avec l'usage spécifique que la poésie fait de la langue. En seconde, tout en poursuivant l'exposition des élèves aux forces d'émotion du poème, on s'attache aussi à contextualiser la lecture de la poésie, en donnant aux élèves des repères sur son histoire, ses continuités, ses évolutions et ses ruptures, du Moyen Âge au XVIII^e siècle.

Les parcours construits par le professeur ménagent une large place à la découverte des mouvements esthétiques, artistiques et culturels avec lesquels la poésie entre en résonance.

Corpus

- L'étude de textes rassemblés autour d'un thème ou d'une forme poétique, du Moyen Âge au XVIII^e siècle.
- Au choix du professeur :
 - un prolongement artistique et culturel au moins, par exemple autour des mouvements de la fin'amor, de l'humanisme, de la Pléiade, de la préciosité, du classicisme, etc.
 - ou un groupement de textes complémentaires destinés, par un travail de lecture comparée, à enrichir et préciser l'interprétation des textes étudiés dans le cadre des parcours.
- La lecture cursive d'au moins un recueil ou d'une section de recueil, à intégrer dans le carnet personnel de lectures et de formation culturelle de l'élève.

Exercices d'expression orale et écrite recommandés

- la lecture expressive, associée notamment au travail de mémorisation, en portant une attention particulière à la restitution des valeurs rythmiques et sonores du vers ;
- l'explication linéaire ;
- l'exposé sur un mouvement littéraire et/ou sur un poète ;
- le commentaire de texte ;
- l'écrit personnel d'appropriation (association d'une image au texte et justification de cette illustration ; rédaction de textes poétiques sur le thème du parcours, ou dans la forme ou la tonalité étudiée ; rédaction d'une appréciation personnelle justifiant la préférence de l'élève dans un choix de textes ; composition d'une brève anthologie complémentaire, etc.).

Pistes de prolongements artistiques et culturels, et de travail interdisciplinaire

Le professeur trouve aisément un complément à l'étude de la poésie dans celle d'œuvres appartenant aux domaines des arts du son, des arts visuels et de l'architecture des arts de l'espace.

Il peut par exemple proposer l'écoute de pièces musicales contemporaines des poèmes étudiés, l'étude de tableaux des maîtres de la peinture de la Renaissance, de sculptures baroques, de l'architecture des châteaux et des jardins, etc.

Il peut, dans la mesure du possible, établir des liens avec les programmes des enseignements artistiques et ceux d'histoire, et développer des études mobilisant les ressources du patrimoine, utilement complétées par l'offre numérique éducative.

L'essai et l'apologue ~~La littérature d'idées et la presse du XIX^e siècle au XXI^e siècle~~

Au collège, les élèves ont reçu une éducation aux médias et à l'information généraliste, centrée sur les usages contemporains. L'objectif est d'approfondir cette culture en leur ouvrant une perspective littéraire et historique sur les caractéristiques de la littérature d'idées et sur le développement des médias de masse.

Il s'agit de poursuivre le travail de formation du jugement et de l'esprit critique. L'analyse et l'interprétation des textes et documents amènent les élèves à dégager la visée d'une argumentation, à en déterminer les présupposés et à l'inscrire dans un courant de pensée plus large, qui l'étaye et lui donne sens.

Les parcours construits par le professeur ménagent une large place à la découverte de l'histoire des idées, telle qu'elle se dessine dans les grands débats sur les questions éthiques ou esthétiques. Ils prennent en compte l'influence des moyens techniques modernes de communication de masse, du XIX^e siècle à nos jours. Ils peuvent en seconde s'appuyer sur des textes et documents appartenant à des formes et genres divers : chanson ou poème à visée argumentative, récit, roman, discours, article, essai, plaidoirie, etc.).

Corpus :

- un parcours autour d'un débat d'idées, du XIX^e au XXI^e, au choix du professeur, par exemple sur les questions éthiques, sociales ou sur les questions esthétiques liées à la modernité (batailles et procès littéraires, histoire de la réception d'une œuvre artistique, etc.)
- ou un parcours autour de l'histoire de l'écrit et de l'évolution de ses supports, en particulier pour la presse et les médias numériques ;
- au choix du professeur :
 - un prolongement artistique et culturel, sur les liens entre la littérature et le journalisme ;

- ou un groupement de textes complémentaires destinés, par un travail de lecture comparée, à enrichir et préciser l'interprétation des textes étudiés dans le cadre des parcours ;
- la lecture cursive d'articles, de discours ou d'essais, à intégrer dans le carnet personnel de lectures et de formation culturelle de l'élève.

Exercices d'expression orale et écrite recommandés :

- la contraction de texte ;
- la rédaction d'écrits argumentatifs de diverses formes ;
- l'essai ;
- le débat, qui suppose une préparation et une modération des échanges, ainsi qu'une répartition des rôles et peut faire l'objet d'un compte rendu écrit ;
- le discours épideictique, judiciaire ou délibératif ;
- l'écrit personnel d'appropriation (compte rendu ou analyse d'un ou de plusieurs articles, rédaction d'un article de presse sur l'un des thèmes abordés en classe, rédaction parallèle d'un article de presse sur un fait divers et d'une nouvelle prenant appui sur le même fait-divers, rédaction d'une réponse argumentée à un avis, écriture d'intervention pour modifier la thèse d'un article d'opinion, invention de slogans ou de formules persuasives, etc.).

Pistes de prolongements artistiques et culturels et de travail interdisciplinaire

Le professeur trouve aisément un complément à l'étude de la littérature d'idées et d'engagement et de la presse dans l'actualité éditoriale, littéraire et artistique, et notamment dans la critique journalistique sous toutes ses formes (journaux, hebdomadaires, presse spécialisée, sur support imprimé ou numérique, etc.).

Il peut également proposer l'analyse de peintures réalistes ou naturalistes, de photographies de presse, d'affiches, de caricatures, de films documentaires ou de fiction, de pièces ou recueils poétiques engagés, etc.

Il peut, dans la mesure du possible, établir des liens avec les programmes d'enseignement moral et civique et avec ceux de l'éducation aux médias et à l'information et favorise le travail interdisciplinaire, par exemple avec les professeurs documentalistes, ainsi que les partenariats avec les institutions locales administratives ou juridiques, les médias locaux et/ou numériques, particulièrement durant les événements récurrents comme la Semaine de la Presse à l'école.

Le roman et le récit du XVIII^e siècle au XXI^e siècle

Au collège, les élèves ont été sensibilisés à la variété des formes du roman et du récit. L'objectif en classe de seconde est d'approfondir cette approche en proposant des œuvres de la

littérature française et francophone du XVIII^e au XXI^e siècle, inscrites dans une perspective historique et culturelle de l'évolution des formes narratives.

Les séquences doivent ici être construites autour d'œuvres intégrales.

Corpus :

- deux œuvres intégrales de forme et de siècle différents : un roman et, par ailleurs, un recueil de nouvelles, ou un récit de voyage, un récit relevant de l'une des formes du biographique, un journal, etc. ;
- au choix du professeur :
 - un prolongement artistique et culturel, en lien avec le contexte d'écriture, l'esthétique ou le sujet des récits choisis en œuvres intégrales, avec leur adaptation ou leur réécriture ;
 - ou un groupement de textes complémentaires destinés, par un travail de lecture comparée, à enrichir et préciser l'interprétation de l'une ou l'autre des œuvres étudiées ;
- la lecture cursive d'au moins un roman ou récit d'une autre période, à intégrer dans le carnet personnel de lectures et de formation culturelle de l'élève.

Exercices d'expression orale et écrite recommandés :

- l'explication linéaire ;
- l'exposé sur une question transversale au récit (personnages, lieux, temporalité, thèmes dominants ou valeurs en jeu, etc.) ;
- la dissertation sur une des œuvres étudiées ;
- le commentaire de texte ;
- l'écrit personnel d'appropriation (écriture d'invention ou d'intervention à partir d'un extrait de l'une des œuvres étudiées ; résumé d'une partie du récit ; rédaction d'une appréciation concernant la préférence de l'élève pour tel personnage ou tel épisode ; association d'une image au texte et justification de l'illustration ; rédaction d'un portrait, ou d'une description, etc.).

Pistes de prolongements artistiques et culturels, et de travail interdisciplinaire

Le professeur trouve aisément un complément à l'étude d'un roman ou d'un récit dans celle d'œuvres appartenant aux domaines des arts visuels. Il peut par exemple proposer des récits en image (peinture mythologique ou historique ; illustration ; photographie, images de synthèse ; bande dessinée, roman graphique ; court et long-métrage, œuvre numérique multimodale, etc.). Il peut, dans la mesure du possible, établir des liens avec les programmes des

enseignements artistiques et ceux d'histoire et favorise le travail interdisciplinaire, par exemple avec les professeurs documentalistes, ainsi que les partenariats avec les institutions culturelles locales (maisons d'écrivain, musées, cinémas, etc.). Il exploite les nombreuses ressources numériques existantes.

Le théâtre du XVII^e siècle au XXI^e siècle

Au collège les élèves ont lu des œuvres théâtrales, en particulier du XVII^e siècle, et ils ont appris à reconnaître les spécificités du genre. L'objectif de la classe de seconde est de poursuivre cette formation, de préciser et d'enrichir ces éléments de culture théâtrale, et d'approfondir l'analyse et l'interprétation des œuvres en les inscrivant dans le contexte de leur création et de leur réception, ainsi que dans l'histoire du genre. L'étude du théâtre suppose que soient prises en compte les questions de représentation et de mise en scène.

Les séquences sont ici à construire autour de l'étude d'œuvres intégrales.

Corpus

- deux pièces de genre et de siècle différents ;
- au choix du professeur :
 - un prolongement artistique et culturel, autour d'un genre, d'une esthétique, d'un lieu de représentation (théâtre, opéra, festival, etc.) ou de figures majeures de la vie théâtrale (comédiens, troupes, metteurs en scène, etc.).
 - ou un groupement de textes complémentaires destinés, par un travail de lecture comparée, à enrichir et préciser l'interprétation de l'une ou l'autre des œuvres étudiées ; l'étude du théâtre en langue étrangère trouvera ici toute sa place ;
- la lecture cursive d'au moins une pièce d'une autre période, à intégrer dans le carnet personnel de lectures et de formation culturelle de l'élève.

Exercices d'expression orale et écrite recommandés

- la lecture expressive, en s'attachant plus particulièrement à l'expression des intentions, au rythme et à l'enchaînement des répliques ;
- l'explication linéaire ;
- le commentaire de texte ;
- la dissertation sur une des œuvres étudiées ;
- l'écrit personnel d'appropriation (rédaction d'une note d'intention de mise en scène ; compte rendu d'une sortie au théâtre ; écriture d'invention ou d'intervention ; comparaison entre deux mises en scène d'une scène ou d'un acte, résumé d'un acte ; transposition narrative d'un acte, ou du dénouement ; comparaison entre deux pièces

- dont l'une est à la source de l'autre sur des sujets comme la construction de l'action, le système des personnages, la tonalité dominante, l'intention de sens, etc.) ;
- le jeu théâtral ou l'improvisation, pour améliorer les capacités d'expression et l'assurance des élèves en public.

Pistes de prolongements artistiques et culturels et de travail interdisciplinaire

Le théâtre s'inscrit parmi les arts du spectacle vivant. Le professeur peut, par exemple, proposer l'étude d'éléments constitutifs d'une mise en scène : direction d'acteurs, costumes, accessoires, décors, lumière, son, incrustations numériques, etc. Il favorise la rencontre avec les artistes et les structures culturelles de spectacles environnantes : lecture publique, concert, spectacles de danse, de cirque, opéra, performances, etc. Il tire profit de l'offre de captations de mises en scène mise à la disposition des classes.

III – Remédiation, approfondissement, évaluation

Une évaluation diagnostique de la classe des acquis des élèves, conduite en début de seconde, doit aider à définir les prérequis non maîtrisés, qui devront être retravaillés, par exemple lors de l'accompagnement personnalisé. Pour améliorer les compétences et les résultats des élèves en matière de culture littéraire et artistique et d'expression écrite et orale, le professeur ne saurait toutefois compter uniquement sur cet accompagnement spécifique. Le travail en séquences conduit au fil de l'année est l'occasion de travaux approfondis et variés, qui doivent permettre une approche vivante des apprentissages, et le professeur vise, dans la conception de son projet enseignement, et dans sa mise en œuvre pédagogique, à favoriser l'engagement des élèves dans leur travail. Une utilisation pertinente des outils numériques peut y contribuer, notamment pour ce qui est des écrits d'appropriation personnels et du travail de la langue.

La diversification des exercices en fonction du niveau des élèves et leur adaptation aux difficultés spécifiques qu'ils peuvent rencontrer sont souhaitables pour permettre une individualisation du suivi de leurs progrès. Le travail avant et après le cours, qui doit être régulièrement demandé aux élèves de lycée, peut fournir l'occasion de cette individualisation, une fois identifiées les difficultés et les perspectives de progrès à envisager. Il offre par ailleurs la possibilité d'« automatiser » certaines tâches d'entraînement auxquelles les élèves peuvent se consacrer en dehors de la classe. Les ressources numériques sont ici nombreuses (banques d'exercices, traitements de textes, présentations assistées par ordinateur, enregistrements vocaux et vidéo, etc.), et peuvent ainsi servir des objectifs de remédiation et d'approfondissement.

Tout au long de l'année, les évaluations, conçues en fonction des objectifs et des acquis pour mesurer les progrès des élèves, sont programmées régulièrement en cours et en fin de séquence. Le professeur propose au moins ~~huit évaluations sommatives~~ neuf travaux complets par an sous la forme des exercices suivants : commentaire de texte, dissertation, contraction de texte suivie d'un essai.

Document de travail - Ne pas diffuser